



RCS : SOISSONS  
Code greffe : 0203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00046  
Numéro SIREN : 348 731 050  
Nom ou dénomination : "2 SI SYSTEMES"

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2016 sous le numéro de dépôt A2016/001280

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**SOISSONS**



130732

**Dénomination :** "2 SI SYSTEMES"  
**Adresse :** 4 place de Laon 02200 Soissons -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1993B00046  
**n° d'identification :** 348 731 050  
**n° de dépôt :** A2016/001280  
**Date du dépôt :** 31/08/2016

**Pièce :** Procès-verbal du conseil d'administration du  
02/08/2016



130732

31 AOÛT 2016  
n° 1280

**2 SI SYSTEMES**  
**Société Anonyme au capital de 800 000 euros**  
**Siège social : 4 Place de Laon - 02200 SOISSONS**  
**348 731 050 RCS SOISSONS**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 2 AOÛT 2016**

L'an 2016,

Le 2 août,

A 8 heures 30,

Les administrateurs de la société 2 SI SYSTEMES se sont réunis en Conseil, 4 Place de Laon 02200 SOISSONS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

La société CHD, représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean-Claude COLAS,  
Monsieur Matthieu COLAS est représenté suivant pouvoir ci-annexé,  
Monsieur Vincent LOUCHEZ est présent,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Vincent LOUCHEZ, également Directeur Général de la société, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Proposition de révocation de Monsieur Jean-Pierre Mouchet en qualité d'administrateur et de directeur général délégué,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- Préparation du rapport et du projet de résolutions,

## **REVOCACTION D'UN ADMINISTRATEUR ET D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Le Président rappelle les raisons pour lesquelles il lui paraît nécessaire de proposer la révocation des mandats sociaux de Monsieur Jean-Pierre MOUCHET tant en qualité d'administrateur que de directeur général délégué :

- Son opposition aux orientations stratégiques commerciales du groupe qui s'est poursuivie malgré les mises au point de la direction du groupe,
- ses mandats sociaux se situent dans la même logique de management que son contrat de travail avec la société mère dont ils sont le complément et ne peuvent en être artificiellement séparés,
- ses relations devenues conflictuelles et ses constantes divergences de vues, ce qui est incompatible avec la confiance que nécessite l'accomplissement de mandats sociaux.

Les motifs de la révocation ont dûment été communiqués à Monsieur Jean-Pierre MOUCHET dans sa convocation au présent conseil adressée le 28 juillet 2016 par lettre recommandée avec accusé de réception et lettre simple, et par mail du 29 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil propose de soumettre à l'Assemblée, la révocation de Monsieur Jean-Pierre MOUCHET en sa qualité d'administrateur et décide de sa révocation en qualité de directeur général délégué.

Cette délibération a été adoptée par 3 voix.

## **CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Le Conseil décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 19 août 2016, à 10 Heures, 4 Place de Laon 02200 SOISSONS, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Révocation du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre MOUCHET,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

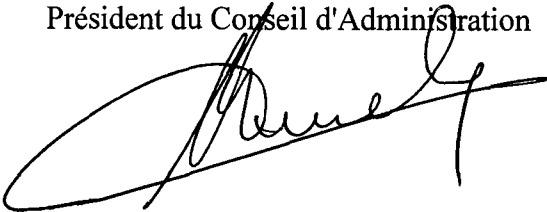
## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PROJET DE RESOLUTIONS**

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

**Vincent LOUCHEZ**  
Président du Conseil d'Administration



Pour la société CHD  
Administrateur  
**Jean-Claude COLAS**



**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**SOISSONS**

---



130733

**Dénomination :** "2 SI SYSTEMES"  
**Adresse :** 4 place de Laon 02200 Soissons -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1993B00046  
**n° d'identification :** 348 731 050  
**n° de dépôt :** A2016/001280  
**Date du dépôt :** 31/08/2016

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du  
19/08/2016



130733

31 AOUT 2016  
n° 1280

**2 SI SYSTEMES**  
**Société Anonyme au capital de 800 000 euros**  
**Siège social : 4 Place de Laon - 02200 SOISSONS**  
**348 731 050 RCS SOISSONS**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 19 AOUT 2016**

***REVOCATION D'UN MANDAT D'ADMINISTRATEUR***

L'an 2016, le 19 août,

A 10 heures,

Les actionnaires de la société 2 SI SYSTEMES, société anonyme au capital de 800 000 euros, divisé en 80 000 actions de 10 euros chacune, dont le siège est 4 Place de Laon, 02200 SOISSONS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocations adressées le 4 août 2016 par lettre recommandée avec accusé de réception et lettre simple à Monsieur Jean-Pierre Mouchet et par lettres simples aux autres actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent LOUCHEZ, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société CHD représentée par son Directeur Général Monsieur Frédéric OBLED et Monsieur Matthieu COLAS, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La société par actions simplifiée FID'AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 4 août 2016, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 79 999 actions sur les 80 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Révocation du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre MOUCHET,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prenant acte que l'intéressé a été informé des motifs de sa révocation, décide de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre MOUCHET.

Cette résolution est adoptée par 79 999 voix.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

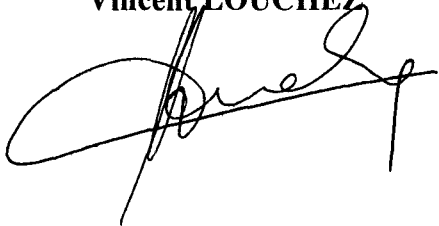
Cette résolution est adoptée par 79 999 voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

### **Copie certifiée conforme**

Le Président  
**Vincent LOUCHEZ**



Les Scrutateurs

**Pour la société CHD  
Frédéric OBLED**

**Matthieu COLAS**